

Principales ruptures de séries pour l'Etat de Vaud

Principaux changements ou événements susceptibles de causer des ruptures marquées des séries présentées depuis 1993, année de disponibilité des données à StatVD.

Date	Événement	Implication
2015	Diverses écritures de boucllement et de préfinancement relevant de la compétence du Conseil d'Etat à hauteur de 398 millions de francs.	Ces écritures viennent s'ajouter aux charges et détériorent d'autant le résultat. Elles concernent la rubrique 33 (293'296 ? millions d'amortissement), 36 pour différentes subventions d'investissement (94 millions) et la rubrique 38 (35 millions).
2014	Passage au 2 ^e modèle comptable harmonisé.	Le changement du modèle comptable implique une rupture importante des séries et de nouveaux tableaux sont construits.
2014	Diverses écritures de boucllement et de préfinancement relevant de la compétence du Conseil d'Etat à hauteur de 599 millions de francs.	Ces écritures viennent s'ajouter aux charges et détériorent d'autant le résultat. Elles concernent la rubrique 30 (130 millions pour la recapitalisation de la caisse de pension), la rubrique 33 (50 millions d'amortissement), 36 pour différentes subventions d'investissement (298 millions dont 185 pour les EMS) et la rubrique 38 (121 millions).
2013	Anticipation du financement comptable de la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud à hauteur de 735 millions de francs, soit de 51% des besoins estimés à 1,44 milliard dont 91% sont à présent couverts.	La rubrique autorités et le personnel (rubrique 30) enregistre une augmentation annuelle importante suite à cette opération. Le résultat de l'exercice s'en trouvant détérioré d'autant.
2012	Diminution du taux d'imposition cantonal de 1 point d'impôt(1) et bascule de 2 points de l'Etat de Vaud aux communes, suite à la nouvelle organisation policière vaudoise afin de permettre aux communes de financer leurs polices et/ou les prestations fournies par la police cantonale.	Les diminutions du taux cantonal d'imposition (de 1 et 2 points) se traduisent notamment par des «effets à la baisse» sur les impôts dépendant de ce taux (notamment sur le revenu, la fortune, le bénéfice et le capital). Parallèlement de l'effet à la baisse sur les impôts (Rubrique 40), il résulte de la nouvelle organisation policière une hausse des Participation et remboursement de collectivités publiques (rubrique 45).

(1) voir bas de tableau

2012	Anticipation du financement comptable de la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud à hauteur de 575 millions de francs, soit de 40% des besoins estimés à 1,44 milliards.	La rubrique autorités et le personnel (rubrique 30) enregistre une augmentation annuelle importante suite à cette opération.
2011	Bascule de 6 points d'impôt(1) des communes à l'Etat de Vaud, suite à la reprise par ce dernier de différentes dépenses communales comprises dans la facture sociale.	La rubrique autorités et le personnel (rubrique 30) enregistre une augmentation annuelle importante suite à cette opération, le résultat de l'exercice s'en trouvant détérioré d'autant.
	<i>(1) voir bas de tableau</i>	
2011	Bascule de 6 points d'impôt(1) des communes à l'Etat de Vaud Canton, suite à la reprise par ce dernier de différentes dépenses communales comprises dans la facture sociale.	Les rubriques concernées par l'augmentation des recettes sont celles qui dépendent des taux d'impôt (impôts sur le revenu et la fortune et impôts sur le bénéfice et le capital). Pour l'essentiel, l'augmentation des charges de l'Etat concerne les aides individuelles de prévoyance sociale inscrites dans la rubrique 36.
	<i>(1) voir bas de tableau</i>	
2011	Diverses écritures de préfinancement dont des écritures de bouclage relevant de la compétence du Conseil d'Etat.	Ces écritures de préfinancement sont inscrites dans la rubrique 38 pour 165 millions de francs (1), dans la rubrique 36 pour 60 millions (2) et dans la rubrique 33 pour 5,6 millions.
		<i>(1) dont 100 millions pour l'énergie et 50 pour la construction de bâtiments universitaires. (2) dont 50 millions pour l'innovation.</i>
2010	Ecritures de bouclage relevant de la compétence du Conseil d'Etat.	Ces écritures de bouclage se montent à 669 millions. 346 millions concernent la rubrique 34 (anticipation de la contribution à la RTP), 277 millions pour la rubrique 331 (divers amortissements) et 46 millions pour la rubrique 365 (remboursements d'emprunt contractés par des EMS).
2010	Comptabilisation au bilan des actions de la Banque cantonale vaudoise (BCV).	Les actions de la BCV figurant au patrimoine administratif ont été portées à 0, car elles ne peuvent pas être vendues.
2009	Ecritures de bouclage, relevant de la	Ces écritures de bouclage se montent à

compétence du Conseil d'Etat, visant à anticiper des charges à payer.

280,8 millions et sont comprises dans différentes rubriques du compte de fonctionnement.

Dès 2008 Entrée en vigueur de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)*.

** La partie consacrée à la péréquation financière a abouti à la création de trois fonds de compensation. Le fonds de péréquation des ressources vise à réduire la disparité entre les cantons à forte et à faible capacité financière. Le fonds de compensation des charges a pour but d'alléger les charges dues à des facteurs géotopographiques et sociodémographiques. Le fonds pour cas de rigueur compense, durant 28 ans au maximum, les pertes des cantons à faible capacité financière causées par le passage au nouveau système. Suite au désenchevêtrement des tâches, 7 domaines (dont AVS et AI) sont passés sous la responsabilité exclusive de la Confédération, 11 sous celle des cantons (dont les homes pour personnes âgées et handicapées) et 17 tâches (dont assurance-maladie, transports publics urbains et régionaux) relèvent de la responsabilité commune des cantons et de la Confédération.*

La RPT s'est soldée par un report net de charges sur l'Etat de 164,8 millions (dont 24 d'amortissement des routes nationales, voir plus bas) et une diminution nette des revenus de 11,8, soit un effet net global de -176,6 millions*.

La RPT s'est notamment traduite par le passage de 30% à 17% de la part de l'impôt fédéral direct rétrocédé aux cantons (-211 millions en 2008), par la reprise des prestations AVS/AI par la Confédération (261 millions d'allègement pérenne et dépenses unique de 43 en guise de solde de tout compte des arriérés AI en suspens) et par une hausse de la facture sociale de 227 millions*.

** Pour en savoir plus, voir SCRIS, Finances cantonales. Numerus N°3/2009*

Dès 2008 Convention Etat communes concernant la répartition de la facture sociale*.

** Alors que la législation prévoit la répartition de la facture sociale à parts égales entre l'Etat et les communes, une convention prévoit la prise en charge par l'Etat de 38 millions supplémentaires par an pour atténuer l'effet de la RPT sur les communes pendant 10 ans.*

Cette convention se répercute par une hausse de 38 millions de la rubrique Participations et remboursements à des collectivités publiques.

2007 Financement ponctuel de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud* et nouvelle forme juridique de l'Eglise réformée.

** Profitant de la bonne conjoncture, le Conseil d'Etat a décidé de compenser l'augmentation du plafond de la déduction de coordination en 2005 par un versement unique, alors que la compensation était prévue sur 15 ans.*

Le versement unique en faveur de la CPEV implique une hausse de 59 millions des charges pour les Autorités et le personnel et le statut de l'Eglise réformée une baisse de 35 millions. Cette baisse a pour contrepartie une hausse équivalente (35 millions) des subventions de l'Etat.

2006 à 2009	Amortissement du découvert.	Amortissements de 140 millions en 2006, de 560 en 2007 et 2008 ainsi que de 571 en 2009.
Dès 2006	Changement des règles concernant les amortissements liés aux créanciers fiscaux.	En changeant, les règles d'amortissements des créanciers fiscaux ont entraîné des amortissements supplémentaires du patrimoine financier de l'ordre de 66 millions de francs.
2005 à 2008	Amortissements de bouclage des routes nationales en raison de leur reprise en 2008 par la Confédération.	Amortissements complémentaires de 95,8 millions en 2005, de 71,9 en 2006, 47,9 en 2007 et amortissements prévus de 24 en 2008.
2005	Fin de la ventilation détaillée dans les comptes du Canton de l'Université de Lausanne et sortie de son bilan de celui du Canton.	Avant 2005, les comptes de l'Université de Lausanne étaient ventilés dans les différentes rubriques des comptes du Canton (fonctionnement, investissements et bilan). Depuis, ils ne figurent plus que dans le compte de fonctionnement sous la rubrique subventions octroyées par le Canton.
Dès 2005	Prêts consentis par le Canton pour le financement du M2.	Parce qu'ils sont remboursables, ces prêts ne figurent pas dans les comptes d'investissement du Canton. Ils peuvent toutefois être considérés comme des dépenses d'investissement. Ces prêts se montent à 83,7 millions de francs en 2005 et 150 millions en 2006.
2004	Suppression du compte de régulation et bascule de 22.5 points d'impôt(1) des communes au Canton. Le compte de régulation est un mécanisme financier qui a servi à éviter des fluctuations excessives des finances du Canton et des communes entre 2001 et 2004, soit durant la phase de concrétisation du projet Etacom**. L'apport de chaque commune au compte de régulation était calculé au prorata de leur population. <i>(1) voir bas de tableau</i>	Les dépenses et les recettes du Canton ont augmenté. Les rubriques concernées par l'augmentation des recettes sont celles qui dépendent des taux d'impôt (impôts sur le revenu et la fortune et impôts sur le bénéfice et le capital). La rubrique «Traitement du personnel enseignant» (Rubrique 302) est celle essentiellement concernée par l'augmentation des dépenses cantonales.

2001 à 2004	<p>De 2001 à 2004, la part de la facture sociale prise en charge par les communes est progressivement passée de 33% à 50%* : 40% en 2002, 45% en 2003 et 50% dès 2004.</p> <p><i>*Dans les cantons, la facture sociale est généralement répartie à part égale entre le canton et les communes.</i></p>	<p>Diminution relative des charges sociales du Canton. Pour rappel : la facture sociale globale se montait à 414 millions en 2005, 403 millions en 2004, 325 millions en 2003 et à 293 millions en 2002.</p>
2003	<p>Passage au système post-numerando.</p>	<p>En raison d'un décalage pour la taxation, les recettes fiscales 2003 sont plus faibles que ce qu'elles devraient et celles des années suivantes, de 2004 à 2008, plus élevées.</p>
2003	<p>Début de la ventilation détaillée des comptes de la Fondation d'accueil des requérants d'asile (FAREAS) dans les comptes du Canton.</p>	<p>Depuis 2003, les comptes de la FAREAS (entre 60 et 65 millions par an à charge du Canton et entre 70 et 85 de budget global) sont ventilés dans les comptes du Département de l'intérieur. Avant, ils figuraient dans le Département de la santé et de l'action sociale dans une rubrique de subvention.</p>
1998	<p>Fin de la ventilation détaillée des comptes de l'Etablissement cantonal d'assurance et sortie de son bilan des comptes du Canton.</p>	<p>Avant 1998, les comptes de l'Etablissement cantonal d'assurance étaient ventilés dans les différentes rubriques des comptes du Canton (fonctionnement, investissements et bilan). Depuis, ils ne figurent plus que dans le compte de fonctionnement sous la rubrique subventions octroyées par le Canton.</p>
1995	<p>Fin de la ventilation détaillée des comptes des Hospices cantonaux dans ceux du Canton.</p>	<p>Avant 1995, les comptes des Hospices cantonaux étaient ventilés dans les différentes rubriques des comptes du Canton (fonctionnement, investissements et bilan). Depuis, ils figurent dans la rubrique subvention octroyée par le Canton (365) et dans le bilan cantonal.</p> <p>Les variations des charges et des revenus se montent à plusieurs centaines de millions et concernent essentiellement la baisse des charges de personnel, la hausse des subventions accordées et la baisse des taxes et émoluments.</p>

En plus des événements recensés, il existe une multitude de changements de moindres importances qui peuvent fortement influencer des analyses ponctuelles concernant une rubrique ou un sujet particulier. Par exemple, il s'agit de l'introduction de la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour les personnes handicapées (LAIH) qui a entraîné la transformation en aides individuelles de la plupart des subventions passant par les institutions concernant cette loi: en 2006, les subventions aux institutions de prévoyance sociale ont baissé de 31 millions pour s'établir à 191, alors que les aides individuelles ont augmenté de 85,4 à 996 millions.

(1) Le taux d'imposition (aussi désigné par coefficient d'impôt) d'une commune ou d'un canton s'exprime en points d'impôt. Par exemple, le passage du taux d'imposition cantonal de 151,5 à 157,5 entre 2010 et 2011 correspond à une hausse de 6 points d'impôt.

Mise à jour en mai 2016